



Locale du Mans

Une situation complexe et douloureuse



Depuis des mois, la locale du Mans vit une situation difficile, qui génère beaucoup d'interrogations, de perturbations et d'inquiétudes au sein du collectif de travail.

Dans ce contexte, plusieurs salarié·es ont été directement affecté·es dans leur santé et dans leur quotidien au travail. Les élu·es des Pays de la Loire suivent ce dossier, dans le souci permanent de protéger les personnes concernées.

Dans un premier temps, cette situation a mené à un diagnostic commandé par la direction auprès d'un cabinet indépendant. Cette étude n'a pas permis d'aboutir à la caractérisation des éléments, dans la mesure où son périmètre ne correspondait pas à la nature des faits pour lesquels les élu·es des Pays de la Loire avaient lancé l'alerte.

C'est pour cela que le CSE a décidé que les investigations devaient être poursuivies, en raison notamment des obligations légales de l'employeur sur les sujets de santé, sécurité et conditions de travail. Le travail entamé par le cabinet Midori se poursuit donc avec le comité harcèlement, composé uniquement de membres de la direction. Sur ce dossier suivi par les élu·es depuis son commencement, l'opacité de fonctionnement de cet organisme sera contrebalancée par les nombreux éléments à disposition des élus de proximité, qui leur permettent d'avoir une compréhension assez fine de la situation et des enjeux.

Tenus par le devoir de confidentialité, les élu·es ne peuvent pas en dire plus. Cependant, ce dossier est particulièrement complexe et ne peut pas être résumé par quelques éléments révélés par un tract publié cette semaine.

Cette mise en lumière d'éléments du dossier ne peut, selon nous, que renforcer le mal-être des salarié·es concerné·es, sans pour autant apaiser le collectif de travail.

Les élu·es Cgt de France 3 Pays de la Loire appellent l'ensemble des salarié·es à faire preuve de bienveillance les uns avec les autres, et à ne pas chercher à se substituer à une enquête en cours.

Les conclusions n'ayant pas été rendues, rien ne permet d'anticiper de quelconques suites judiciaires sur ce dossier. En tout cas, toutes les personnes concernées doivent pouvoir continuer à exercer leur métier sans craindre le jugement ou les questions déplacées de leurs collègues.

Paris, le 3 juillet 2024